

AR Prefecture

016-211602792-20240212-D_05_2024_1202-DE
Reçu le 16/02/2024
Publié le 16/02/2024

Commune de Rioux-Martin

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du lundi 12 février 2024

À 18 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – MAÏS Marie-Claire – MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : NAU Étienne – MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : 31 janvier 2024

Objet : Subvention pour le voyage scolaire des élèves de l'école Castel-Marie en 2024

Il est présente au Conseil municipal le projet de l'équipe éducative de l'école privée Castel-Marie de Chalais, qui souhaite prolonger et approfondir leur projet de classe sur le thème des sports, en lien avec les jeux olympiques, en organisant un voyage scolaire sur ce thème, durant 3 jours en juin 2024 à Lathus.

Ce projet concerne l'ensemble des classe de l'école privée de Castel-Marie, de la petite section de maternelle aux CM2 .

Ce voyage scolaire sera l'occasion pour les enfants de valider et approfondir les connaissances acquises en classe, d'enrichir leurs pratiques sportives, de mesurer l'importance du sport et de ses bienfaits, de découvrir la vie collective et de gagner en autonomie.

Le coût total du voyage, bien qu'ayant été réduit au minimum, s'élève à ce jour à 144 € par élève. Les parents soutiennent le projet, mais ce coût représente une charge importante pour beaucoup de familles et 5 élèves du groupe concerné résident dans la commune de RIOUX-MARTIN.

C'est à ce titre que l'équipe pédagogique de l'école Castel-Marie de Chalais sollicite la collectivité de RIOUX-MARTIN. Une subvention communale permettrait de limiter la participation demandée aux familles, dans une période très difficile pour certaines. Cela serait aussi l'assurance que tous les élèves puissent profiter de ce voyage, sans exclusive.

AR Prefecture

016-211602792-20240212-D_05_2024_1202-DE
Reçu le 16/02/2024
Publié le 16/02/2024

Résolution :

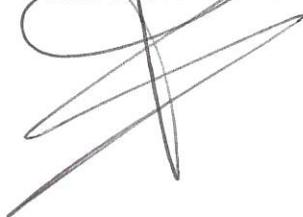
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (9 votants et 9 voix pour) DECIDE :

- **De VERSER** une subvention de 50 € par élève de RIOUX-MARTIN, pour le voyage scolaire de l'équipe éducative de Castel-Marie, sur le thème des sports, durant 3 jours en juin 2024, soit un total de 250 € pour les 5 élèves scolarisés à Castel-Marie et venant de RIOUX-MARTIN,
- **De VERSER** cette subvention, d'un montant de 250 € à l'école privée de Castel-Marie,
- **D'INSCRIRE** cette somme de 250 € au budget primitif 2024,
- **De DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toutes pièces s'y référant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Marie-Joëlle MERCADE



Le Maire,

Gaël PANNETIER

